
COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VARIZE

SEANCE DU 4 MARS 2014

Nombre de membres afférents au CM : 11
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 10

L'an deux mil quatorze, et le 4 mars à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué le 25 février 2014, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Claude SCHOUMACHER, Maire.

Etaient présents : Mmes. COLLIOT Brigitte, KLEIN Christine, KLEIN Eliane, RITZENTHALER Myriam, MM. LOMANTO Christophe, RESLINGER Rémy, ROGOVITZ Franck, ROHR Maurice, SCHOUMACHER Claude, VINCLER Henri-Louis

Absent excusé : M. PETIT Lionel

1. ACCEPTATION D'UN DON

Le Conseil Municipal accepte le don d'un administré pour un montant de 5 €.

2. SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE DE L'AGGLOMERATION MESSINE – CONSULTATION DES PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIEES

Introduit par la loi Solidarité et Renouvellement Urbains du 13 décembre 2000, puis modifié par la loi Grenelle II du 12 juillet 2010, le Schéma de Cohérence Territoriale (S.C.O.T.) détermine les conditions permettant d'assurer, dans le respect des objectifs du développement durable, l'équilibre entre le renouvellement urbain, le développement urbain maîtrisé, la restructuration des espaces urbanisés, la revitalisation des centres urbains et ruraux, d'une part, l'utilisation économe des espaces naturels, la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières et la protection des sites, des milieux et paysages naturels, d'autre part, ainsi que la sauvegarde des ensembles urbains et du patrimoine bâti remarquables et la qualité urbaine, architecturale et paysagère des entrées de ville.

Le S.C.O.T. vise par ailleurs à préserver la diversité des fonctions urbaines et rurales et la mixité sociale dans l'habitat, en prévoyant des capacités de construction et de réhabilitation suffisantes pour la satisfaction, sans discrimination, des besoins présents et futurs en matière d'habitat, d'activités économiques, touristiques, sportives, culturelles et d'intérêt général ainsi que d'équipements publics et d'équipement commercial, d'amélioration des performances énergétiques, de développement des communications électroniques, de diminution des obligations de déplacement et de développement des transports collectifs.

Le S.C.O.T. poursuit enfin l'objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre, la maîtrise de l'énergie et la production énergétique à partir de sources renouvelables, la préservation de la qualité de l'air, de l'eau, du sol et du sous-sol, des ressources naturelles, de la biodiversité, des écosystèmes, des espaces verts, la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques, et la prévention des risques naturels prévisibles, des risques technologiques, des pollutions et des nuisances de toute nature.

Le Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération Messine (S.C.O.T.A.M.) fédère la Communauté d'Agglomération de Metz-Métropole, les communautés de communes du Val de Moselle, du Vernois, du Val-St-Pierre (intégrée à Metz-Métropole depuis 2014), du Pays de Pange, du Pays Orne-Moselle, du Haut-Chemin, du Sillon Mosellan, de Maizières-lès-Metz, de Rémyilly et environs, et d'Accueil de l'Aéroport Régional de Lorraine, soit un périmètre englobant 151 communes.

Le Comité du Syndicat Mixte du S.C.O.T.A.M. a, lors de sa séance du 12 décembre 2013, arrêté son projet de S.C.O.T. En application de l'article L 122-8 du Code de l'Urbanisme, ce dernier donne lieu à consultation pour avis des personnes publiques associées, en l'occurrence Varize en sa qualité de commune limitrophe du périmètre.

Informé des orientations présentées par le projet de Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération Messine, le Conseil Municipal y émet un avis favorable.

3. CONTRAT DE DERATISATION

La prestation de dératisation a été assurée de longue date par le biais d'un contrat mutualisé à l'échelle du S.I.V.O.M. - V.R.D. de Boulay-Bouzonville. Cette entité étant dissoute, le Laboratoire CHIMALOR dont le siège social se situe à Bertrange a été sollicité par la commune pour la poursuite de la prestation sur les 3 années couvertes par le contrat initial.

Le tarif proposé est strictement maintenu à son niveau global de 569,78 € H.T. comprenant les deux interventions annuelles.

Le Conseil Municipal charge le Maire de comparaître à la signature du document contractuel concluant ce partenariat avec le Laboratoire CHIMALOR pour les années 2014 à 2016.

4. ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2013

Le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2013. Présenté par le 1^{er} Adjoint, Madame Eliane KLEIN, il s'établit ainsi :

| | |
|-----------------------------------|--|
| RECETTES DE FONCTIONNEMENT | 254 432,74 + 174 655,31 (excédent reporté) |
| DEPENSES DE FONCTIONNEMENT | 167 542,21 |
| EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT | 261 545,84 € |

| | |
|----------------------------------|--|
| RECETTES D'INVESTISSEMENT | 255 240,92 |
| DEPENSES D'INVESTISSEMENT | 161 638,89 + 15 773,08 (déficit reporté) |
| EXCEDENT D'INVESTISSEMENT | 77 828,95 € |

| | |
|---|---------------------|
| EXCEDENT DE CLÔTURE hors restes à réaliser | 339 374,79 € |
|---|---------------------|

Le compte de gestion 2013, arrêté par le Trésorier Municipal, est identique au compte administratif 2013. Le Conseil Municipal en prend acte. Monsieur le Maire n'a pas pris part à ces délibérations.

Outre le déficit d'investissement de 1 140,05 € à couvrir obligatoirement, le Conseil Municipal décide d'affecter 100 000 € de l'excédent de fonctionnement, soit un total de 101 140,05 €, à la section d'investissement.

5. BUDGET PRIMITIF 2014

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le Budget Primitif 2014 :

| <i>Dépenses de FONCTIONNEMENT</i> | | <i>Recettes de FONCTIONNEMENT</i> | |
|---|------------------|---|------------------|
| Charges Générales | 71 400 | Produit des Services | 16 450 |
| Charges de Personnel | 51 200 | Impôts et taxes | 141 050 |
| Autres charges de gestion courantes | 81 600 | Dotations et Participations | 85 880 |
| Charges Financières | 5 119 | Autres produits de gestion courante | 20 500 |
| Charges exceptionnelles | 1 100 | Produits exceptionnels | 3 510 |
| Dépenses Imprévues | 0 | | |
| Total dépenses | 210 419 € | Total Recettes | 267 390 € |
| Virement à la section Investissement | 216 201 | Excédent reporté | 160 405 |
| Ecritures d'ordre | 1 175 | | 0 |
| Total dépenses de fonctionnement | 427 795 € | Total Recettes de fonctionnement | 427 795 € |

| <i>Dépenses d'INVESTISSEMENT</i> | | <i>Recettes d'INVESTISSEMENT</i> | |
|--|------------------|--|------------------|
| Remboursement Emprunt et assimilés | 37 324 | Compensation TVA et Taxe d'aménagement | 28 582 |
| Opérations d'équipement affectées | 30 000 | Subventions diverses | 57 073 |
| Opérations non affectées | 403 000 | Emprunt et assimilé | 1 155 |
| Dépenses Imprévues | 12 832 | Affectation N – 1 | 101 141 |
| Déficit investissement N-1 | 0 | Excédent d'investissement N-1 | 77 829 |
| | | Virement de la section Fonctionnement | 216 201 |
| Ecritures d'ordre | 0 | Ecritures d'ordre | 1 175 |
| Total dépenses d'investissement | 483 156 € | Total recettes d'Investissement | 483 156 € |

Le programme d'investissement 2014 comporte, parmi les opérations les plus importantes :

- la poursuite du programme de voirie entamé en 2013 : travaux de réfection de trottoirs et de sécurisation en traverse
- le lancement d'études en vue de la valorisation de l'ancienne école en logement

Au cours de l'année 2014 sera conclu le programme triennal de subvention départemental P.A.C.T.E. 57, pour un montant de participation garanti par le Département de la Moselle à hauteur de 56 573 €, sans préjuger d'abondements complémentaires.

6. TAUX DES TAXES LOCALES

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, qui l'accepte, de ne procéder à aucune augmentation des taux d'imposition locale pour l'année 2014.

7. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions suivantes :

- 38 € au Souvenir Français
- 38 € au Bleuet de France

L'adhésion au C.A.U.E. à hauteur de 90 € est décidée pour 2014, le rôle de conseil de cette entité pouvant être apprécié dans divers aménagements.

Monsieur le Maire attire par ailleurs l'attention de l'assemblée sur une demande émanant de l'Association Familiale d'Aide à Domicile de la Moselle, qui apporte son aide à cinq familles domiciliées dans la commune. Le Conseil Municipal décide de contribuer à cette œuvre à hauteur d'une subvention de 40 €.

8. DIVERS

Monsieur Franck ROGOVITZ souhaite dresser le bilan des engagements pris en 2008 lors de la constitution de l'équipe municipale et conclut que les objectifs fixés ont été globalement atteints, tant par l'initiative communale qu'en partenariat intercommunal au sein du syndicat scolaire. Il souligne le bilan financier, reflet d'une saine gestion, et insiste sur le partage des responsabilités qui s'est traduit par la confiance portée aux adjoints et conseillers municipaux dans leurs délégations et missions respectives. Il adresse ses remerciements au Maire, toujours à l'écoute de ses citoyens, et dont l'action s'est inscrite dans l'intérêt général.

Madame Eliane KLEIN abonde en ce sens et rappelle que les conseillers élus à l'origine dans la section de Vaudoncourt se sont pleinement associés aux dossiers traités, dans un esprit d'harmonie.

Monsieur le Maire remercie les intervenants et tout particulièrement ses adjoints qui ont su l'accompagner dans un parcours rendu difficile par des circonstances particulières. Il concède que davantage aurait pu être fait, et souhaite en ce sens plein investissement à tous ceux qui seront prochainement appelés à siéger en cette même assemblée, dans leur action au service du bien-être des habitants.

La séance est levée à 21 heures 00.

Fait et délibéré à VARIZE le 4 mars 2014.
Pour extrait conforme,

LE MAIRE,

C. SCHOUMACHER